

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2009

## TARIF DES HONORAIRES

### *Consultations - médiation*

Consultation sur rendez-vous	90 €
Consultation spécialisée	180 €
Médiation et conciliation	600 €

### *Assistance annuelle*

à partir de :

Entreprises	500 €
Collectivités Locales	1500 €
Comités d'Entreprises	1500 €
Associations	500 €

### *Consultations écrites, rédaction d'actes*

Consultation écrite, par page	60 €
Création de SARL	500 €
Création de SA, SAS	1.500 €
Cession de parts sociales	500 €
Cession de fonds de commerce	2.000 €
Rédaction de contrat	1.500 €
Contrats spéciaux	2.000 €

*Contentieux*

Tribunal d'Instance, injonctions	900 €
Tribunal de sécurité sociale	1.500 €
Tribunal de Grande Instance	2.000 €
Tribunal de Commerce	2.000 €
Tribunal correctionnel	700 €
Juge des Affaires familiales	900 €
Juge de l'exécution	900 €
Instruction, mise en examen	1.000 €
Tribunal administratif	1.200 €
Commissions administratives	900 €
Référé	1.500 €
Conseil des Prud'hommes	1.500 €
Contrôle et contentieux fiscal	1.500 €
Honoraire de résultat	15 %

*International*

Demande de carte de séjour	500 €
Demande de nationalité française	500 €
Autorisation de travail	1.00 €
Carte de séjour « salarié »	1.000 €
Nationalité française	1.000 €

*Procédures particulières*

Nationalité procédure TGI	900 €
Douanes, procédures douanières	3.000 €
Référé expertise construction	1.500 €
Assistance à expertise construction	1.500 €
Permis de conduire	1.500 €
reconduite frontière – APRF	1.500 €
Refus de carte de séjour - OQTF	1.000 €
Refus de visa	1.500 €

Conditions Générales : toutes les prestations effectuées par le cabinet donnent lieu à l'établissement d'un devis soumis à l'acceptation du client. Pour la prise en charge d'un dossier, un forfait d'honoraires est toujours proposé dans les termes du tarif ci-dessus mentionné. Ce tarif est établi hors taxe sur la valeur ajoutée, sauf pour les tarifs de consultation et de médiation qui s'entendent toutes taxes comprises. Les frais exposés, tels que les frais d'huissier, de dépôt ou publicité légale, de timbre ou d'enregistrement sont facturés en sus. A titre indicatif et à défaut d'autre convention, le tarif horaire est de 250 € HT.